

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 91-164 du 22 Juillet 1991

portant nomination à titre Posthume,
Civil et Etranger dans l'Ordre National
du Bénin.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
GRAND MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN,

- VU la Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi N° 86-010 du 26 Février 1986 portant création de l'Ordre National du Bénin, modifiée par la Loi N° 87-017 du 21 Septembre 1987 ;
- VU le Décret N° 91-68 du 04 Avril 1991 portant Composition du Gouvernement Provisoire ;
- VU le Décret N° 91-76 du 10 Mai 1991 portant nomination de Monsieur Grégoire-Gilbert GBENCU, en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;
- VU l'Extrait du Relevé des Décisions Administratives N° 16/SGG/REL du 18 Avril 1991 ;

SUR Proposition du Président de la République, Chef de l'Etat,

LE Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

ARTICLE 1ER. - Est nommée à titre Posthume, Civil et Etranger dans l'Ordre National du Bénin :

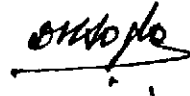
AU GRADE DE CHEVALIER

- Soeur CAMILLIA,
Directrice de la Protection Maternelle et Infantile (PMI)
de ZINVIE, décédée le 24 Août 1990 en ITALIE.

ARTICLE 2. - Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

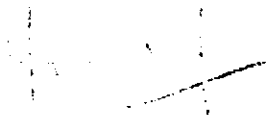
Fait à COTONOU, le 22 Juillet 1991

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement;



Nicéphore SOGLO

LE GRAND CHANCELLIER DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN p.i.,



Grégoire-Gilbert GBENOU.

AMPLIATIONS : PR 6 - AN 4 - ECR 4 - Ministères 15 - Gde
Chanc. 20 - CS 4 - SGG 4 - SID 2 - CNEPI 2 - DGT 1 -
CSM 1 - BN-DAN 2 - DFE-DLC-INSAE 3 - IGE et ses Sections 2 -
UNB-ELJEP-INSA 3 - Préfets 6 - JORB 2. -